



TEXTE ADOPTÉ n° 888
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

19 janvier 2017

PROJET DE LOI

*ratifiant l'ordonnance n° 2016-1519 du 10 novembre 2016
portant **création au sein du service public de l'emploi**
de l'**établissement public chargé de la formation professionnelle des adultes**,*

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN PREMIÈRE LECTURE.

(Procédure accélérée)

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros : 4357 et 4364.

Article unique

L'ordonnance n° 2016-1519 du 10 novembre 2016 portant création au sein du service public de l'emploi de l'établissement public chargé de la formation professionnelle des adultes est ratifiée.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 19 janvier 2017.

Le Président,
Signé : CLAUDE BARTOLONE



ISSN 1240 - 8468